

INFRASTRUCTURES CYCLABLES OUEST CORNOUAILLE

STATISTIQUES 2020

Aménagements cyclables, stationnement vélo,
apaisements de la circulation, itinéraires cyclables jalonnés
par commune et communauté de communes

Version : 28 octobre 2020

VEL-OC – Coordination schéma vélo Ouest Cornouaille



Projet réalisé avec le soutien technique et financier de
l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO



Avec le soutien de



Ouest Cornouaille

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 125.3km
- > Véloroute V45 – Feunteun Aod (0045_001:) : 0.4km
- > Véloroute V45 – Liaison vers Porzh Loubouz (0045_002:) : 0.3km
- > Véloroute V45 – Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Voyage (0045_003:) : 0.3km
- > Véloroute V45 - Dunes de Traezh Gwaremm (0045_004:) : 0.5km
- > Véloroute V45 – Pointe de la Torche (0045_005:) : 0.3km
- > Véloroute V45 - Embarcadère Passeur Ile-Tudy - Loctudy (0045_007:) : 0.2km
- > Quimper - Douarnenez (2901:) : 7.0km
- > Quimper - Pont-l'Abbé (2902:) : 7.6km
- > Pouldergat – Pouldavid (2991_001:) : 5.6km
- > Poullan-sur-Mer - Tréboul (2991_002:) : 7.5km
- > Piston allée couverte partant de la liaison Poullan-sur-Mer - Tréboul (2991_003:) : 0.2km
- > Port de Tréboul – Voie verte (2991_006:) : 0.7km
- > Voie verte – Centre ville Douarnenez (2991_016:) : 1.1km
- > Plonéour-Lanvern – Pont-l'Abbé Circuit N°1 (2993_001:) : 8.0km
- > Plonéour-Lanvern – Pont-l'Abbé Circuit N°2 (2993_002:) : 8.2km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern - Plage de Kermabec (2993_003:) : 8.2km
- > Bourg de Tréogat - Plage de Kerbinigou (2993_004:) : 5.7km
- > Bourg de Plovan - Plage de Ru Vein (2993_005:) : 1.6km
- > Bourg de Pouldreuzic - Plage de Penhors (2993_006:) : 6.3km
- > Bourg de Landudec - Plage du Menhir (2993_007:) : 11.3km
- > Bourg de Plozévet - Plage du Menhir (2993_008:) : 3.1km
- > Piscine AquaSud – Centre-ville (Gendarmerie) (2994_001:) : 0.4km
- > Plomeur – Le Guilvinec (2994_002:) : 2.6km
- > Plomeur – Pont-l'Abbé par D785 (2994_003:) : 3.0km
- > Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994_004:) : 9.9km
- > Plobannaec – Lesconil par D102 (2994_005:) : 1.2km
- > Moulin de l'Ecluse > D144 (sans indication de la destination) (2994_006:) : 2.1km
- > Le Lannou – Ile-Tudy par D144 (2994_008:) : 2.8km
- > Déviation cyclable Pont-l'Abbé – Plobannaec (2994_011:) : 2.5km
- > Le Juch, Voie Verte – Bourg du Juch (2991_005:) : 0.4km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	14.7 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	62.8 km
Piste cyclable bidirectionnelle	7.8 km
Piste cyclable unidirectionnelle	7.8 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attendant à une chaussée)	19.6 km
Total	112.7 km
Total par habitant	1.26 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	35.5 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	1.6 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	14.0 km
Bandes cyclables bilatérales	47.8 km
Bande cyclable unilatérale	8.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	1.0 km
Total	107.9 km
Total par habitant	1.21 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	1 lieu(x) 2 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	68 lieu(x) 453 place(s)	6 lieu(x) 76 place(s)
Barrière	3 lieu(x) 24 place(s)	0 lieu(x) 24 place(s)
Potelet	19 lieu(x) 122 place(s)	2 lieu(x) 20 place(s)
Barre	22 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	1 lieu(x) 9 place(s)	1 lieu(x) 9 place(s)
Pince-roue	101 lieu(x)	67 lieu(x)
Fente	2 lieu(x) 9 place(s)	1 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	2 lieu(x)	1 lieu(x)
Total	221 lieu(x)	78 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	1.1 km
Zone de rencontre	26.6 km
Zone 30	111.4 km
Autres apaisements de la circulation	86.0 km
Total	225.1 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

CC Cap Sizun - Pointe du Raz

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 31.5km
- > Véloroute V45 – Feunteun Aod (0045_001:) : 0.4km
- > Véloroute V45 – Liaison vers Porzh Loubouz (0045_002:) : 0.3km
- > Véloroute V45 – Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Voyage (0045_003:) : 0.3km
- > Véloroute V45 - Dunes de Traezh Gwaremm (0045_004:) : 0.5km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	3.6 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	6.9 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attendant à une chaussée)	1.4 km
Total	11.9 km
Total par habitant	0.77 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	2.2 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	2.3 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.5 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	5.0 km
Total par habitant	0.32 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

Au siège de la CC : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	9 lieu(x) 51 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	7 lieu(x) 50 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	10 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	15 lieu(x)	5 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	1 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	43 lieu(x)	6 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	1.5 km
Zone 30	6.5 km
Autres apaisements de la circulation	27.2 km
Total	35.2 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

CC Douarnenez Communauté

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Quimper - Douarnenez (2901:) : 7.0km
- > Pouldergat – Pouldavid (2991_001:) : 5.6km
- > Poullan-sur-Mer - Tréboul (2991_002:) : 7.5km
- > Piston allée couverte partant de la liaison Poullan-sur-Mer - Tréboul (2991_003:) : 0.2km
- > Port de Tréboul – Voie verte (2991_006:) : 0.7km
- > Voie verte – Centre ville Douarnenez (2991_016:) : 1.1km
- > Le Juch, Voie Verte – Bourg du Juch (2991_005:) : 0.4km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	6.7 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	8.6 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.2 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.3 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attaché à une chaussée)	2.6 km
Total	18.4 km
Total par habitant	0.99 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	1.2 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	3.6 km
Bande cyclable unilatérale	1.6 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.3 km
Total	6.7 km
Total par habitant	0.36 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

Au siège de la CC : Stationnement vélo qualitatif existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	1 lieu(x) 2 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	19 lieu(x) 132 place(s)	1 lieu(x) 4 place(s)
Barrière	3 lieu(x) 24 place(s)	0 lieu(x) 24 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	1 lieu(x) 10 place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	2 lieu(x)	9 lieu(x)
Fente	1 lieu(x) 5 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	27 lieu(x)	11 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.4 km
Zone de rencontre	14.6 km
Zone 30	36.1 km
Autres apaisements de la circulation	16.6 km
Total	67.7 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

CC Haut Pays Bigouden

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 17.7km
- > Quimper - Pont-l'Abbé (2902:) : 0.3km
- > Plonéour-Lanvern – Pont-l'Abbé Circuit N°1 (2993_001:) : 8.0km
- > Plonéour-Lanvern – Pont-l'Abbé Circuit N°2 (2993_002:) : 8.2km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern - Plage de Kermabec (2993_003:) : 1.7km
- > Bourg de Tréogat - Plage de Kerbinigou (2993_004:) : 5.7km
- > Bourg de Plovan - Plage de Ru Vein (2993_005:) : 1.6km
- > Bourg de Pouldreuzic - Plage de Penhors (2993_006:) : 6.3km
- > Bourg de Landudec - Plage du Menhir (2993_007:) : 11.3km
- > Bourg de Plozévet - Plage du Menhir (2993_008:) : 3.1km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	2.3 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	10.8 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.4 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attendant à une chaussée)	1.3 km
Total	14.8 km
Total par habitant	0.82 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	31.9 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	1.6 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	1.3 km
Bandes cyclables bilatérales	2.1 km
Bande cyclable unilatérale	0.2 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	37.1 km
Total par habitant	2.06 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

Au siège de la CC : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	2 lieu(x) 14 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	7 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	1 lieu(x) 9 place(s)	1 lieu(x) 9 place(s)
Pince-roue	12 lieu(x)	12 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	23 lieu(x)	13 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.3 km
Zone 30	9.4 km
Autres apaisements de la circulation	14.2 km
Total	23.9 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

CC Pays Bigouden Sud

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): : 76.1km
- > Véloroute V45 – Pointe de la Torche (0045_005): : 0.3km
- > Véloroute V45 - Embarcadère Passeur Ile-Tudy - Loctudy (0045_007): : 0.2km
- > Quimper - Pont-l' Abbé (2902): : 7.3km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern - Plage de Kermabec (2993_003): : 6.6km
- > Piscine AquaSud – Centre-ville (Gendarmerie) (2994_001): : 0.4km
- > Plomeur – Le Guilvinec (2994_002): : 2.6km
- > Plomeur – Pont-l'Abbé par D785 (2994_003): : 3.0km
- > Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994_004): : 9.9km
- > Plobannaec – Lesconil par D102 (2994_005): : 1.2km
- > Moulin de l'Ecluse > D144 (sans indication de la destination) (2994_006): : 2.1km
- > Le Lannou – Ile-Tudy par D144 (2994_008): : 2.8km
- > Déviation cyclable Pont-l'Abbé – Plobannaec (2994_011): : 2.5km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	2.1 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	36.5 km
Piste cyclable bidirectionnelle	7.6 km
Piste cyclable unidirectionnelle	7.1 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attendant à une chaussée)	14.3 km
Total	67.6 km
Total par habitant	1.81 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.2 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	10.4 km
Bandes cyclables bilatérales	42.1 km
Bande cyclable unilatérale	5.7 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.7 km
Total	59.1 km
Total par habitant	1.58 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

Au siège de la CC : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	38 lieu(x) 256 place(s)	5 lieu(x) 72 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	12 lieu(x) 72 place(s)	1 lieu(x) 10 place(s)
Barre	4 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	72 lieu(x)	41 lieu(x)
Fente	1 lieu(x) 4 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Total	128 lieu(x)	48 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.7 km
Zone de rencontre	10.2 km
Zone 30	59.5 km
Autres apaisements de la circulation	28.1 km
Total	98.4 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Audierne

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): 8.7km
- > Véloroute V45 - Dunes de Traezh Gwaremm (0045_004): 0.5km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	1.5 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.4 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.9 km
Total	2.8 km
Total par habitant	0.76 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	5 lieu(x) 20 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	7 lieu(x) 50 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	6 lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	19 lieu(x)	1 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	5.2 km
Autres apaisements de la circulation	3.4 km
Total	8.6 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Beuzec-Cap-Sizun

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	1 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.3 km
Autres apaisements de la circulation	0.2 km
Total	0.6 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Cléden-Cap-Sizun

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	1 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.1 km
Autres apaisements de la circulation	0.9 km
Total	1.0 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Combrit

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 13.3km
- > Quimper - Pont-l'Abbé (2902:) : 3.1km
- > Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994_004:) : 7.5km
- > Moulin de l'Ecluse > D144 (sans indication de la destination) (2994_006:) : 2.1km
- > Le Lannou – Ile-Tudy par D144 (2994_008:) : 2.6km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	6.8 km
Piste cyclable bidirectionnelle	2.8 km
Piste cyclable unidirectionnelle	2.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.2 km
Total	11.8 km
Total par habitant	2.94 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	2.9 km
Bandes cyclables bilatérales	15.6 km
Bande cyclable unilatérale	0.2 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	18.7 km
Total par habitant	4.66 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	1 lieu(x) 28 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	5 lieu(x)	3 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	6 lieu(x)	4 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	13.9 km
Autres apaisements de la circulation	1.2 km
Total	15.2 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Confort-Meilars

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.1 km
Total par habitant	0.11 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	1.5 km
Total	1.5 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Douarnenez

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Quimper - Douarnenez (2901:) : 5.1km
- > Pouldergat – Pouldavid (2991_001:) : 2.0km
- > Poullan-sur-Mer - Tréboul (2991_002:) : 2.7km
- > Port de Tréboul – Voie verte (2991_006:) : 0.7km
- > Voie verte – Centre ville Douarnenez (2991_016:) : 1.1km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	4.9 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	5.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.2 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.3 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attendant à une chaussée)	2.6 km
Total	13.1 km
Total par habitant	0.92 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	1.2 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	3.6 km
Bande cyclable unilatérale	1.6 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.3 km
Total	6.7 km
Total par habitant	0.47 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	15 lieu(x) 116 place(s)	1 lieu(x) 4 place(s)
Barrière	3 lieu(x) 24 place(s)	0 lieu(x) 24 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	1 lieu(x) 10 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	2 lieu(x)	8 lieu(x)
Fente	1 lieu(x) 5 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	21 lieu(x)	10 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.4 km
Zone de rencontre	13.4 km
Zone 30	29.2 km
Autres apaisements de la circulation	8.6 km
Total	51.6 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Goulien

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	2 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.0 km
Total	0.0 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Gourlizon

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.2 km
Total par habitant	0.22 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	1.1 km
Autres apaisements de la circulation	0.3 km
Total	1.3 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Guiler-sur-Goyen

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.2 km
Total par habitant	0.37 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.3 km
Autres apaisements de la circulation	1.3 km
Total	1.6 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Guilvinec

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

> Véloroute V45 La Littorale (0045) : 4.3km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.1 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.6 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attaché à une chaussée)	0.0 km
Total	1.8 km
Total par habitant	0.67 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	3 lieu(x) 16 place(s)	1 lieu(x) 4 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	14 lieu(x)	7 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	17 lieu(x)	8 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	2.3 km
Zone 30	2.0 km
Autres apaisements de la circulation	3.5 km
Total	7.8 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Île-Tudy

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 2.9km
- > Véloroute V45 - Embarcadère Passeur Ile-Tudy - Loctudy (0045_007:) : 0.2km
- > Le Lannou – Ile-Tudy par D144 (2994_008:) : 0.2km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.5 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.2 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	1.8 km
Total	3.6 km
Total par habitant	4.83 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	3 lieu(x) 40 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	1 lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	4 lieu(x)	1 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	3.7 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.9 km
Total	4.6 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Kerlaz

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.1 km
Total par habitant	0.12 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	4 lieu(x) 16 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	4 lieu(x)	1 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	1.4 km
Autres apaisements de la circulation	4.4 km
Total	5.9 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Landudec

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

> Bourg de Landudec - Plage du Menhir (2993_007): 4.3km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.4 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attendant à une chaussée)	0.5 km
Total	1.9 km
Total par habitant	1.36 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	2.9 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.4 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	3.3 km
Total par habitant	2.36 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	1 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.3 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	1.4 km
Total	1.7 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Le Juch

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Quimper - Douarnenez (2901:) : 1.8km
- > Le Juch, Voie Verte – Bourg du Juch (2991_005:) : 0.4km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	1.8 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.3 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	2.1 km
Total par habitant	2.90 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	1 lieu(x) 2 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	2 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	1.1 km
Zone 30	3.5 km
Autres apaisements de la circulation	0.4 km
Total	4.9 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Loctudy

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

> Véloroute V45 La Littorale (0045): 13.0km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.2 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	2.6 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.1 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attendant à une chaussée)	4.1 km
Total	7.0 km
Total par habitant	1.74 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	2.1 km
Bandes cyclables bilatérales	6.2 km
Bande cyclable unilatérale	0.7 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	9.0 km
Total par habitant	2.23 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	14 lieu(x) 110 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	1 lieu(x) 2 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	17 lieu(x)	8 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	32 lieu(x)	8 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	1.7 km
Zone 30	9.1 km
Autres apaisements de la circulation	2.6 km
Total	13.4 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Mahalon

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.5 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	1.7 km
Total par habitant	1.79 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	3 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	3 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	1.4 km
Total	1.4 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Penmarch

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

> Véloroute V45 La Littorale (0045): 14.6km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	9.7 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.7 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.5 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attendant à une chaussée)	1.1 km
Total	12.0 km
Total par habitant	2.20 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	1.8 km
Bandes cyclables bilatérales	2.7 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.4 km
Total	4.9 km
Total par habitant	0.90 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	12 lieu(x) 80 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	17 lieu(x)	2 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	31 lieu(x)	2 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.4 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	7.1 km
Autres apaisements de la circulation	3.3 km
Total	10.8 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Peumerit

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	2 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.3 km
Autres apaisements de la circulation	0.6 km
Total	0.9 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Plobannalec-Lesconil

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): 3.6km
- > Plobannalec – Lesconil par D102 (2994_005): 1.2km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.5 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.1 km
Piste cyclable unidirectionnelle	3.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	1.6 km
Total	5.2 km
Total par habitant	1.51 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.2 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	3.6 km
Bandes cyclables bilatérales	0.6 km
Bande cyclable unilatérale	0.3 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	4.7 km
Total par habitant	1.37 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	2 lieu(x) 6 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	8 lieu(x)	3 lieu(x)
Fente	1 lieu(x) 4 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	11 lieu(x)	3 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	2.1 km
Autres apaisements de la circulation	2.5 km
Total	4.6 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Plogastel-Saint-Germain

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.8 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.8 km
Total par habitant	0.42 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	1 lieu(x) 8 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	1 lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	3 lieu(x)	1 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	3.6 km
Autres apaisements de la circulation	0.7 km
Total	4.3 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Plogoff

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 9.5km
- > Véloroute V45 – Feunteun Aod (0045_001:) : 0.4km
- > Véloroute V45 – Liaison vers Porzh Loubouz (0045_002:) : 0.3km
- > Véloroute V45 – Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Voyage (0045_003:) : 0.3km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.3 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.6 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attendant à une chaussée)	0.3 km
Total	2.2 km
Total par habitant	1.79 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.1 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.1 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.2 km
Total par habitant	0.16 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	2 lieu(x) 22 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	7 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	11 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	11.8 km
Total	11.8 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Plomeur

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045:) : 4.0km
- > Véloroute V45 – Pointe de la Torche (0045_005:) : 0.3km
- > Plomeur – Le Guilvinec (2994_002:) : 2.2km
- > Plomeur – Pont-l'Abbé par D785 (2994_003:) : 2.3km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.7 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.2 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attendant à une chaussée)	2.4 km
Total	3.3 km
Total par habitant	0.87 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	10.4 km
Bande cyclable unilatérale	1.8 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	12.2 km
Total par habitant	3.23 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	1 lieu(x) 8 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	1 lieu(x) 10 place(s)
Barre	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	3 lieu(x)	7 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	6 lieu(x)	8 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	3.5 km
Autres apaisements de la circulation	2.7 km
Total	6.2 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Plonéour-Lanvern

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): 1.5km
- > Quimper - Pont-l'Abbé (2902): 0.3km
- > Plonéour-Lanvern – Pont-l'Abbé Circuit N°1 (2993_001): 8.0km
- > Plonéour-Lanvern – Pont-l'Abbé Circuit N°2 (2993_002): 8.2km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern - Plage de Kermabec (2993_003): 1.7km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	2.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	6.7 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.4 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.6 km
Total	9.7 km
Total par habitant	1.60 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.8 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.8 km
Total par habitant	0.13 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	6 lieu(x)	5 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	6 lieu(x)	5 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	1.4 km
Autres apaisements de la circulation	3.9 km
Total	5.3 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Plouhinec

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

> Véloroute V45 La Littorale (0045): 9.3km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.4 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.2 km
Total	0.6 km
Total par habitant	0.15 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	2.1 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	2.3 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.4 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	4.8 km
Total par habitant	1.20 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	2 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	3 lieu(x)	2 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	1 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	5 lieu(x)	3 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.9 km
Autres apaisements de la circulation	4.6 km
Total	5.5 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Plovan

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): 5.3km
- > Bourg de Plovan - Plage de Ru Vein (2993_005): 1.6km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.1 km
Total par habitant	0.15 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	8.9 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.5 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	9.4 km
Total par habitant	13.91 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	1 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	1 lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	2 lieu(x)	1 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.4 km
Total	0.4 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Plouzévet

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): : 6.7km
- > Bourg de Landudec - Plage du Menhir (2993_007): : 5.5km
- > Bourg de Plouzévet - Plage du Menhir (2993_008): : 3.1km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.2 km
Total par habitant	0.07 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	13.1 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	1.2 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.2 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	14.5 km
Total par habitant	4.85 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	1 lieu(x) 6 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	5 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	1 lieu(x) 9 place(s)	1 lieu(x) 9 place(s)
Pince-roue	3 lieu(x)	4 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	10 lieu(x)	5 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	2.7 km
Autres apaisements de la circulation	2.5 km
Total	5.1 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Pont-Croix

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

Aucun itinéraire cyclable jalonné en service

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	1.3 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	3.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	4.5 km
Total par habitant	2.84 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	2 lieu(x) 9 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	2 lieu(x)	1 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	1.5 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	2.8 km
Total	4.4 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Pont-l' Abbé

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): : 7.7km
- > Quimper - Pont-l' Abbé (2902): : 1.2km
- > Piscine AquaSud – Centre-ville (Gendarmerie) (2994_001): : 0.4km
- > Plomeur – Pont-l'Abbé par D785 (2994_003): : 0.6km
- > Pont-l'Abbé Quimper par la route (ancienne route de Pont-l'Abbé) (2994_004): : 2.5km
- > Déviation cyclable Pont-l'Abbé – Plobannaec (2994_011): : 2.5km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.2 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	5.6 km
Piste cyclable bidirectionnelle	3.7 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.7 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attaché à une chaussée)	2.4 km
Total	12.6 km
Total par habitant	1.54 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	6.6 km
Bande cyclable unilatérale	1.8 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.3 km
Total	8.7 km
Total par habitant	1.06 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	6 lieu(x) 36 place(s)	3 lieu(x) 40 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	8 lieu(x) 30 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	7 lieu(x)	10 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	1 lieu(x)
Total	21 lieu(x)	14 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.3 km
Zone de rencontre	1.8 km
Zone 30	11.7 km
Autres apaisements de la circulation	2.9 km
Total	16.8 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Pouldergat

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

> Pouldergat – Pouldavid (2991_001): 3.7km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.9 km
Autres apaisements de la circulation	0.2 km
Total	1.2 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Pouldreuzic

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): 1.6km
- > Bourg de Pouldreuzic - Plage de Penhors (2993_006): 6.3km
- > Bourg de Landudec - Plage du Menhir (2993_007): 1.4km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.3 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	1.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.2 km
Total	1.7 km
Total par habitant	0.80 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	2.3 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.8 km
Bandes cyclables bilatérales	2.1 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	5.2 km
Total par habitant	2.44 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	2.5 km
Total	2.5 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Poullan-sur-Mer

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Poullan-sur-Mer - Tréboul (2991_002): 4.8km
- > Piston allée couverte partant de la liaison Poullan-sur-Mer - Tréboul (2991_003): 0.2km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	3.1 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	3.1 km
Total par habitant	2.04 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.1 km
Zone 30	1.1 km
Autres apaisements de la circulation	2.9 km
Total	4.2 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Primelin

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

> Véloroute V45 La Littorale (0045) : 4.0km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.5 km
Total	0.5 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Saint-Jean-Trolimon

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): 1.7km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern - Plage de Kermabec (2993_003): 2.9km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.2 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.2 km
Total par habitant	0.20 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.9 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.9 km
Total par habitant	0.91 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo de qualité existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	2.1 km
Autres apaisements de la circulation	1.3 km
Total	3.4 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Treffiagat

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): 4.9km
- > Plomeur – Le Guilvinec (2994_002): 0.4km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	2.4 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.7 km
Total	3.1 km
Total par habitant	1.29 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.7 km
Zone 30	1.1 km
Autres apaisements de la circulation	6.0 km
Total	7.9 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Tréguennec

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): 6.0km
- > Bourg de Plonéour-Lanvern - Plage de Kermabec (2993_003): 3.6km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	1.2 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.3 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	1.5 km
Total par habitant	4.75 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Pas de stationnement vélo

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.5 km
Autres apaisements de la circulation	1.1 km
Total	1.6 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Tréméoc

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

> Quimper - Pont-l'Abbé (2902): 3.0km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	5.5 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	5.5 km
Total par habitant	4.14 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	0.0 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	6.3 km
Autres apaisements de la circulation	0.0 km
Total	6.3 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Tréogat

Etat des lieux des infrastructures cyclables

Cet état des lieux est un résultat intermédiaire du schéma directeur vélo Ouest Cornouaille. Cet état des lieux intègre les aménagements cyclables, les itinéraires cyclables jalonnés, le stationnement vélo et les apaisements de la vitesse à 30 km/h maximum. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des 37 communes de l'Ouest Cornouaille. Le SIOCA assure sa mise à jour dans le cadre du projet VEL-OC depuis 2019.

Les données peuvent servir de point de référence dans les documents de planification et sont disponibles sous différents formats.

La [fiche thématique n°7](#) détaille l'accès aux cartes interactives, aux cartes imprimables, aux statistiques, aux données brutes et par des SIG.

Les itinéraires cyclables jalonnés

Un itinéraire cyclable jalonné est un parcours conseillé aux cyclistes. Il fait l'objet d'un jalonnement directionnel réglementaire.

Itinéraire(s) en service :

- > Véloroute V45 La Littorale (0045): 2.7km
- > Bourg de Tréogat - Plage de Kerbinigou (2993_004): 5.7km

Les aménagements cyclables

Un aménagement cyclable est une infrastructure spécialement conçue ou équipée pour la circulation à vélo. Les aménagements en site propre sont physiquement séparés de la circulation générale.

Aménagements en site propre

Type d'aménagement	Linéaire des chaussées concernées
Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée (panneau B7b)	0.0 km
Voie avec une circulation restreinte à certains usagers hors 'Voie verte ou chaussée interdite à la circulation motorisée'	0.0 km
Piste cyclable bidirectionnelle	0.0 km
Piste cyclable unidirectionnelle	0.0 km
Aménagement mixte piéton-vélo (attenant à une chaussée)	0.0 km
Total	0.0 km
Total par habitant	0.00 m/hab.

Aménagements sur chaussée partagée

Type d'aménagement	Linéaire des voies concernées
Voie partagée avec trafic motorisé et trajectoire suggérée	3.9 km
Accotements revêtus / bandes dérasées multifonctionnelles	0.0 km
Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB / Chaucidou)	0.0 km
Bandes cyclables bilatérales	0.0 km
Bande cyclable unilatérale	0.0 km
Couloir bus+vélo	0.0 km
Aire piétonne	0.0 km
Total	3.9 km
Total par habitant	6.68 m/hab.

Le stationnement vélo

La possibilité de garer un vélo en sécurité et dans des bonnes conditions à proximité de la destination est essentielle et devient de plus en plus importante. A ce sujet, vous pouvez également consulter la fiche pratique n° 4 « Stationnement vélo, éléments pratiques » (disponible sur <https://www.sioca.fr/publications/>).

L'état des lieux répertorie les emplacements de stationnement public et les emplacements réservés aux usagers ou clients (p.ex. sur un terrain privé devant un commerce).

Le nombre de places de stationnement n'est indiqué que pour les arceaux, les barrières, les boxes, les racks, les fentes et les potelets. La capacité théorique des autres supports ne reflète pas la capacité réelle (ex. pinces-roues systématiquement trop proche pour l'utilisation de chaque emplacement) ou varie trop fortement dans l'usage (barres, zones délimitées etc.).

A la mairie : Stationnement vélo existant

Type du stationnement vélo	Espace public	Réservé aux usagers ou clients
Box	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Arceau	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barrière	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Potelet	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Barre	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Rack	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Pince-roue	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Fente	0 lieu(x) 0 place(s)	0 lieu(x) 0 place(s)
Zone délimitée sans support	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Autres	0 lieu(x)	0 lieu(x)
Total	0 lieu(x)	0 lieu(x)

L'apaisement de la circulation

La réduction du différentiel de vitesse entre usagers permet de faciliter la cohabitation et améliore notamment la sécurité des cyclistes et piétons.

Des limitations de vitesse cohérentes et compréhensibles permettent de rendre l'espace public plus lisible et plus sûr pour tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). De plus, certains aménagements sont plus faciles à mettre en œuvre sur ces voies.

Type d'apaisement de la circulation	Linéaire de chaussées concernées
Aire piétonne	0.0 km
Zone de rencontre	0.0 km
Zone 30	0.0 km
Autres apaisements de la circulation	0.6 km
Total	0.6 km

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr

Schéma directeur vélo Ouest Cornouaille

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT Ouest Cornouaille (développement des modes actifs et mise en cohérence des modes de transports) et du développement touristique, les collectivités de l'Ouest Cornouaille ont élaboré un schéma directeur vélo commun entre 2017 et 2019. Depuis mai 2019, le SIOCA porte le projet « Vélo en

Ouest Cornouaille » (VEL-OC) pour accompagner la mise en œuvre du schéma directeur vélo, pour favoriser son appropriation par la population et les visiteurs et développer ainsi la pratique utilitaire et récréative du vélo. Le projet bénéficie du soutien financier de l'union européenne (fonds FEADER) et du soutien technique et financier de l'ADEME.

Contact

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Siège & courrier : 17 rue Raymonde Folgoas Guillou,
CS 82035, 29122 Pont-l'Abbé cedex

Site internet : www.sioca.fr et www.sioca.fr/velo

Chargé de mission vélo : Michael HÄUSLE

Téléphone : 06 80 10 10 05

Courriel : michael.hausle@sioca.fr